



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 02 décembre 2022

DCS 2022/27

Objet : Demandes de cofinancements relatifs à des investissements sur le bivouac de Gournier – Matériel hydro-économe et de sensibilisation au contexte de la gestion de l'eau sur le bassin de l'Ardèche.

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 36
Voix pour : 35 voix contre : 0 abstention : 0

Le 02 décembre 2022, le Comité Syndical s'est réuni au complexe sportif de Saint Marcel d'Ardèche sur la convocation qui lui a été adressée le 23 novembre 2022 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marie-Laure GONTRAND (suppléant)
Le Garn	Marie-Hélène BORIE - Odile MARCAIS
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint Just d'Ardèche	Isabelle ROSIN
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - François PAPIN
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléant)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Samy CHEMELLALI

Procurations

Gras	Michel Frédéric à Jean-Pierre PLAT
Saint-Just d'Ardèche	Marlène ALVES à Isabelle ROSIN
Saint-Remèze	Claude BOULLE à Didier BOULLE
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Procurations

Matthieu SALEL à Jocelyne DEGUILLEN

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Le Département de l'Ardèche en partenariat avec le SGA et la Communauté des Communes des Gorges de l'Ardèche, engagera en 2023 une étude de réqualification des bivouacs.

En effet les équipements d'accueil et les modalités de fonctionnement techniques sont obsolètes car vieillissants. Ils ne sont plus en phase ni avec l'attente des visiteurs, ni avec la volonté des partenaires publics de proposer une expérience nature au cœur d'un site protégé.

Si le projet de signalétique d'accueil et d'interprétation vise lui à répondre à ces objectifs de sensibilisation à la biodiversité, le projet de réqualification s'attachera tout particulièrement à traiter les questions de transition énergétique et écologique, d'investissements à programmer tout en évaluant les modalités de gestion des équipements, y compris sous l'angle de son modèle économique. En effet il vise à faire de ces bivouacs une vitrine de cette transition en démontrant qu'il est possible d'accueillir du public dans un espace protégé, en profitant de ce contexte pour le sensibiliser aussi à ces questions de transition (autonomisation énergétique, gestion rationnelle de l'eau...).

En attendant les conclusions de cette étude et la mise en œuvre de solutions à l'échelle des deux bivouacs, le SGA propose d'équiper le bivouac de Gournier d'équipements démonstratifs liés à la gestion de l'eau. Il s'agit :

- d'équiper un bloc de 4 douches de systèmes innovants et temporisés,
- d'implanter un module autonome de toilettes sèches.

Ces équipements, dont le montant prévisionnel global s'élève à 20.000€ HT (5.000€ pour 4 colonnes de douche et 15.000€ pour le module de toilettes sèches) seraient accessibles pendant toute la période d'ouverture du bivouac (d'avril à septembre). Ils permettraient de réduire fortement les consommations d'eau (estimation de 25% d'économie) tout en maintenant un service sanitaire et en sensibilisant nos visiteurs, via une communication adaptée, aux enjeux de l'eau.

Le volet expérimental et innovant pour les bivouacs pourrait, sur la base d'une première saison d'exploitation, servir de référence pour le projet de réqualification des deux bivouacs mais aussi, via l'office de tourisme partenaire de la gestion des bivouacs, vers les opérateurs de tourisme du territoire des gorges de l'Ardèche.

La réalisation de ces investissements démonstratifs s'inscrirait également comme une réponse concrète aux enjeux de l'eau mis en évidence dans le cadre de la démarche Ardèche 2050 portée par l'EPTB Ardèche.

Pour mener à bien ce projet il est nécessaire de solliciter les cofinancements les plus larges possibles auprès des collectivités publiques et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est proposé d'envisager ces investissements dans le cadre de cofinancements les plus larges possibles.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le portage du projet « Matériel hydro-économe » et de sensibilisation au contexte de la gestion de l'eau sur le bassin de l'Ardèche,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et en particulier de solliciter les cofinancements les plus larges possibles auprès de toutes les collectivités publiques et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

**À Saint-Remèze, le 02 décembre 2022
Pascal BONNETAIN, Président**



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 007-250702164-20221202-DCS202227-DE

